



Achat immobilier - pièce d'identité Notaire

Par Chriss

Bonjour,

Je suis actuellement en recherche pour l'achat d'un appartement, ma question porte sur la partie notariale de la procédure d'achat (donc après l'acceptation de l'offre par le vendeur).

Parmi les documents à fournir au Notaire il y a un justificatif d'identité, or ma pièce d'identité est périmée depuis plus de 15 ans et les délais pour en obtenir une nouvelle sont vraiment très très long et je n'ai ni passeport ni permis de conduire (oui ça existe)... du coup si je trouve un appartement est-ce que fournir une copie intégrale de mon extrait de naissance + une copie de mon livret de famille serait suffisant ?

Merci de votre aide :)

Par Rambotte

Bonjour.

ou encore un acte de naissance [tout court]

Ce texte explicatif issu du lien est manifestement imprécis.

En effet, n'importe qui peut obtenir l'acte de naissance simple de n'importe qui. Un acte de naissance tout court ne peut donc être un justificatif d'identité. En revanche un acte de naissance avec filiation est plus probant, vu la limitation des personnes pouvant l'obtenir, mais il est vrai que d'autres que vous peuvent l'obtenir, donc la preuve d'identité n'est pas absolue.

Par jodelariege

bonjour

le temps que vous trouviez un logement qui vous convient ,que vous signiez le compromis de vente puis la vente effective il va se passer plusieurs mois donc faites les démarches dès cet après midi pour votre carte d'identité....

Par yapasdequoi

Bonjour,

En complément :

Vous avez aussi le temps de choisir votre propre notaire pour ce projet. Ne vous contentez pas de celui du vendeur.